

Formulaire de candidature

PRIX LEADER DES REGIONS 2014-2022

Nom du projet	Développement d'emplois partagés auprès des associations de la communauté d'Agglomération du Cotentin
Nom du Porteur de projet	Groupement d'employeurs associatifs SMAC (agir au Service de l'emploi Mutualisé Associatif en Cotentin)
Structure Juridique du Porteur de projet	Association
Nom du GAL	Cotentin
Région	Normandie

ELEMENTS BUDGETAIRES

Montant total du projet	42 108.63 €
Montant FEADER	19 358.90 €
Nom des cofinanceurs	FONJEP

INTRODUCTION DU PROJET

Présenter en quelques mots et de manière communicante le projet (ce paragraphe sera utilisé comme sous-titre). (200 mots maximum)

L'objectif du projet est de développer et soutenir la démarche émergente d'un Groupement d'employeurs associatifs sur le territoire rural de la communauté d'agglomération du Cotentin afin de créer et pérenniser 3 emplois mutualisés entre les associations adhérentes.

Formulaire de candidature

PRESENTATION RESUMEE DU PROJET

Présenter de manière concise le projet. (500 mots maximum)

Les sujets à évoquer sont entre autres :

- la localisation
- les éléments de contexte (besoin d'action / problématique)
- les objectifs
- les réalisations effectives ou attendues
- le rôle de LEADER dans le projet (financement, accompagnement, mise en réseau, etc.)

Contexte et description du projet :

En 2018, le SMAQ (Secrétariat multi-associatif de Querqueville) s'est inscrit dans une démarche de développement d'un GEA (Groupement d'employeurs associatifs) sur le Cotentin en direction d'un nombre croissant d'associations pour permettre la création de plusieurs emplois mutualisés et s'appelle désormais SMAC. (agir au Service de l'emploi Mutualisé Associatif en Cotentin)

L'emploi dans le secteur associatif est caractérisé par le temps partiel, les CDD, le multi salariat et la saisonnalité. Afin de répondre à une professionnalisation du secteur, le SMAC souhaite développer une forme atypique d'organisation du travail sur le territoire du Cotentin en mutualisant les emplois et en diversifiant les modes opératoires.

De plus le SMAC est reconnu comme Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) par l'état depuis Octobre 2021. Cette mission lui donne légitimité pour apporter des informations, des connaissances, de l'aide à la recherche des financements, voire à la création ou au soutien de l'emploi associatif.

Pour développer le GEA sur le territoire du Cotentin, un poste d'agent de développement a été créé (mars 2020), il a pour mission :

- Développer et soutenir la démarche d'émergence d'un GEA nouvelle génération sur la communauté d'Agglomération du Cotentin
- Créer 4 emplois mutualisés avec plusieurs associations futures membres du GEA
- Soutenir l'engagement bénévole des administrateurs

Objectifs du projet à atteindre :

- Pérenniser le poste d'agent de développement à temps partiel permettant la mise en œuvre du projet associatif du GEA
- Renforcer les temps de travail des deux emplois créés en février 2022 et augmenter le nombre d'associations adhérentes co employeuses à travers des temps de rencontres des élus, des responsables associatifs
- Créer l'équivalent d'un ETP supplémentaires en emploi mutualisé
- Soutenir l'engagement bénévole des administrateurs pour :
 1. Optimiser les ressources par la mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières qui contribuent à améliorer l'efficacité de l'action associative par la réalisation d'économies d'échelle mais aussi à la consolider dans une période de restriction des participations publiques

2. Renforcer les coopérations pour permettre aux acteurs associatifs de dépasser les limites de leurs intérêts particuliers et s'inscrire dans une dynamique d'intérêt plus général renforçant leurs rôles de partenaires des politiques publiques et la reconnaissance de leur action
3. Favoriser la mise en réseau avec le label PAVA pour apporter des connaissances, encourager des solidarités, impulser l'initiative, favoriser le partage de compétences et la création d'outils, facteurs de cohérence dans la réponse aux besoins sociaux à l'échelon local
4. Participer au réseau PAVA de la Manche
5. Organiser des sessions de formation de bénévoles à la création et au maintien de l'emploi y compris de l'emploi partagé

L'intervention du programme LEADER permet de pérenniser le poste de chargé de développement durant 2,5 ans afin de permettre à l'association de créer son réseau associatif et à terme de trouver les ressources pour une future autonomie financière. L'accompagnement par le GAL permet également de tisser de nouveaux liens avec le secteur associatif du territoire et de l'économie sociale et solidaire.

Formulaire de candidature

LE CARACTERE EMBLEMATIQUE / INNOVANT DU PROJET

Présenter le caractère innovant / emblématique du projet. (300 mots maximum)

Pourquoi ce projet représente-t-il une priorité de LEADER dans votre stratégie ?

- Comment le projet a-t-il abordé un défi majeur de votre stratégie (par exemple, changement démographique, problèmes environnementaux, problèmes sociaux) ?
- Comment le projet pourrait-il être transféré à d'autres GAL ?

Dans le cadre de son programme européen LEADER, destiné à financer des projets innovants dans les communes rurales, le Gal du Cotentin a réservé des crédits pour les «Services à la population et attractivité des bourgs ruraux ». Le territoire a ainsi exprimé sa volonté de développer et structurer davantage l'offre de services.

Effet attendu sur le territoire du projet :

- Apporter la professionnalisation aux responsables associatifs pour une réponse sociale et solidaire auprès de leurs adhérents.
- Soutenir le bénévolat en apportant les compétences complémentaires
- Dynamiser le tissu associatif du monde rural
- Développer l'emploi au sein du milieu associatif et le pérenniser

Caractère innovant/effet levier du projet :

LE GEA SMAC est unique sur le Nord Cotentin, il propose une démarche qui permet :

- D'avoir un outil au service des associations et des collectivités pour le développement d'un emploi durable
- Aux associations adhérentes de trouver une réponse à différents types d'attentes en personnel à temps partiel, grâce à l'apport de compétences spécifiques fidélisées sur des besoins récurrents ou saisonniers
- De répondre collectivement à un certain nombre de tâches liées à la gestion du personnel (recrutement, suivi administratif, politique salariale, professionnalisation...)
- Une opportunité qui favorise la coopération entre les associations adhérentes

Pour les associations co-employeuses, le SMAC permet :

- De transformer les besoins d'emplois précaires et à temps partiel par leur mutualisation pour les rendre durable et stables
- De bénéficier de compétences d'un salarié partagé
- De structurer leur activité, développer et pérenniser leurs projets

Pour les salariés le SMAC permet :

- D'accéder à un CDI à temps plein ou temps partiel choisi
- D'avoir un seul employeur et une unique fiche de paie
- D'évoluer dans un cadre juridique sécurisé
- De travailler dans un secteur où l'humain prime sur l'économie
- D'être accompagné dans son parcours professionnel
- De monter en compétences par la diversité des employeurs
- D'éviter la routine

Caractère transférable du projet :

L'outil GEA est transférable sur n'importe quel territoire présentant des associations et des collectivités souhaitant créer et mutualiser des emplois

Caractère partenarial public-privé du projet :

Le GEA travaille en réseau avec :

- Les associations du territoire
- Les collectivités publiques du territoire
- L'état : Fonjep et FDVA
- Le réseau PAVA, ESS et la ligue de l'enseignement
- Les organismes pôle emploi, MEF etc...

PHOTOS / ILLUSTRATIONS DE VOTRE PROJET

Insérer quelques photos ou illustrations du projet ou des liens vers des vidéos ou des supports de communication.

<https://asso-smac.fr/>